



Liquide de refroidissement -35°C

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878 Numéro de référence:

Date d'émission: 16/02/2015 Date de révision: 20/10/2023 Remplace la version de: 26/09/2023 Version: 4.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Liquide de refroidissement -35°C
UFI : VUF0-T03T-M002-K19K
Code du produit : Liquide de refroidissement -35°C
Groupe de produits : Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public
Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs, Utilisation professionnelle
Utilisation de la substance/mélange : Antigel et liquide de refroidissement automobile
Utilisation de la substance/mélange : Liquide de refroidissement

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

ARMORINE SA
BP 70115
56601 LANESTER
France
contact@armorine.fr
Téléphone: +33 297761387

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Antipoison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 4 (par voie orale) H302
STOT RE 2 H373
Texte intégral des classes de danger, mentions H et EUH : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

20/10/2023 (Date de révision)

FR (français)

1/21

Liquide de refroidissement -35°C

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)

:



GHS07



GHS08

Mention d'avertissement (CLP)

: Attention

Contient

: Ethylène glycol

Mentions de danger (CLP)

: H302 - Nocif en cas d'ingestion.

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence (CLP)

: P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P314 - Consulter un médecin en cas de malaise.

P501 - Éliminer le contenu et le récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Fermeture de sécurité pour enfants

: Non applicable

Indications de danger détectables au toucher

: Applicable

2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT/vPvB $\geq 0,1$ % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Composant

Benzoate de sodium (532-32-1)

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
-----	---------------------------	---	---

Liquide de refroidissement -35°C

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Ethylène glycol substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (FR); substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	N° CAS: 107-21-1 N° CE: 203-473-3 N° Index: 603-027-00-1 N° REACH: 01-211945681628	25 – 50	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 (ATE=500 mg/kg de poids corporel) STOT RE 2, H373
---	---	---------	---

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général	: Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.
Premiers soins après inhalation	: Permettre au sujet de respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos. En cas de malaise consulter un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Enlever vêtements et chaussures contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver abondamment à l'eau/.... Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (15 minutes au moins). Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.
Premiers soins après ingestion	: En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Ne pas faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact oculaire	: Peut provoquer une irritation légère. Douleur. Rougeur.
Symptômes/effets après ingestion	: Nocif en cas d'ingestion. L'éthylène glycol et le diéthylène glycol sont toxiques par ingestion. La dose létale pour les adultes est de 1 à 2 ml/kg de poids du corps, soit environ 100 ml. Les symptômes comprennent des vertiges, des troubles de l'élocution, une perte de coordination, de la confusion, des syncopes, des nausées, des vomissements, une accélération du rythme cardiaque, des difficultés respiratoires, des troubles visuels, des convulsions et un collapsus. Les symptômes peuvent être retardés. Il peut également se produire une oligurie, une insuffisance rénale et des lésions du système nerveux. De l'aspiration peut se produire pendant l'ingestion ou le vomissement, provoquant des lésions pulmonaires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Un traitement spécifique immédiat est nécessaire en cas d'intoxication. Demander d'urgence une assistance médicale.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Dioxyde de carbone. Poudre. Mousse. Eau pulvérisée.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'explosion	: Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Peut produire des gaz dangereux. Peut se décomposer à haute température en libérant des vapeurs toxiques/inflammables.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.
---	--

Liquide de refroidissement -35°C

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Protection en cas d'incendie

: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Porter un vêtement de protection approprié.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales

: Eloigner le personnel superflu.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection

: Porter un vêtement de protection approprié. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection

: Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage

: Endiguer et contenir le produit renversé. Absorber le liquide répandu dans un matériau inerte. Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur. Laver la zone souillée à grande eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Pour l'élimination des résidus, se reporter à la section 13 : "Considérations relatives à l'élimination".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans fumer en danger manipulant ce produit. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Mesures d'hygiène manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de

: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Ne pas manger, boire ou

: Produit à

sécurité. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques

: Se conformer aux réglementations en vigueur.

Conditions de stockage

: Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Entreposer dans un endroit sec et abrité afin d'éviter tout contact avec l'humidité. Entreposer dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe. Sol imperméable formant une cuvette de rétention. Tenir les récipients fermés.

Informations sur le stockage en commun

: Agents oxydants.

Matériaux d'emballage

: Acier inoxydable. Polyéthylène.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Liquide de refroidissement -35°C

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Ethylène glycol (107-21-1)	
UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)	
Nom local	Ethylene glycol
IOEL TWA	52 mg/m ³
IOEL TWA [ppm]	20 ppm
IOEL STEL	104 mg/m ³
IOEL STEL [ppm]	40 ppm
Remarque	Skin

Liquide de refroidissement -35°C

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Ethylène glycol (107-21-1)

Référence réglementaire	COMMISSION DIRECTIVE 2000/39/EC
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethylèneglycol (vapeur)
VME (OEL TWA)	52 mg/m ³
VME (OEL TWA) [ppm]	20 ppm
VLE (OEL C/STEL)	104 mg/m ³
VLE (OEL C/STEL) [ppm]	40 ppm
Remarque	Valeurs réglementaires indicatives; risque de pénétration percutanée
Référence réglementaire	Arrêté du 30 juin 2004 modifié (réf.: INRS ED 984, 2016)

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles **8.2.2.**

Équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle: Eviter toute exposition inutile.

8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité avec protections latérales. (EN 166)

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection des mains:

Gants résistants aux produits chimiques (selon la norme NF ISO 374-1 ou équivalent). Temps de pénétration à déterminer avec le fabricant des gants

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:

Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Respirateur anti-vapeurs organiques agréé

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Autres informations:

Liquide de refroidissement -35°C

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains après toute manipulation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: vert clair.
Odeur	: Pas disponible
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: Pas disponible
Point de congélation	: ≈ -35 °C
Point d'ébullition	: Pas disponible
Inflammabilité	: Pas disponible
Limites d'explosivité	: Pas disponible
Limite inférieure d'explosion	: Non pertinent
Limite supérieure d'explosion	: Non pertinent
Point d'éclair	: > 110 °C
Température d'auto-inflammation	: Pas disponible
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: ≈ 8,3
Viscosité, cinématique	: Pas disponible
Solubilité	: Miscible avec l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: Pas disponible
Pression de vapeur à 50°C	: Pas disponible
Masse volumique	: ≈ 1,069 kg/l
Densité relative	: Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	: Pas disponible
Caractéristiques d'une particule	: Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en COV : 0 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi. En cas de manipulation à températures élevées : En présence d'eau, formation de solutions corrosives.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit violemment avec les oxydants (forts).

10.4. Conditions à éviter

Produit hygroscopique. Eviter le contact avec l'humidité. Protéger du rayonnement solaire.

Liquide de refroidissement -35°C

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

10.5. Matières incompatibles

Oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Chauffé jusqu'au point de décomposition, libère des fumées dangereuses. Oxydes de carbone (CO, CO₂).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

Liquide de refroidissement -35°C	
ETA CLP (voie orale)	1030,827 mg/kg de poids corporel
Ethylène glycol (107-21-1)	
DL50 orale rat	7712 mg/kg de poids corporel Animal: rat
DL50 voie cutanée	> 3500 mg/kg (mouse)
CL50 Inhalation - Rat	> 2,5 mg/l (6h, tested with aerosol)
ETA CLP (voie orale)	500 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé pH:
≈ 8,3

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé pH:
≈ 8,3

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Ethylène glycol (107-21-1)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration : Non classé

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

Liquide de refroidissement -35°C

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme : Non classé (aiguë)

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme : Non classé (chronique)

Ethylène glycol (107-21-1)

CL50 - Poisson [1]	72860 mg/l (Pimephales promelas, 96h)
CE50 - Crustacés [1]	> 100 mg/l (Daphnia magna, 48h) [OCDE 202]
CEr50 algues	6500 – 13000 mg/l (Selenastrum capricornutum, 96h) [OECD 201]
CEr50 autres plantes aquatiques	> 100 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata, 72h) [OECD 201]
NOEC (chronique)	≥ 1000 mg/l Test organisms (species): Americamysis bahia (previous name: Mysidopsis bahia) Duration: '23 d'
NOEC chronique poisson	15380 mg/l (Pimephales promelas, 7d)

Ethylène glycol (107-21-1)

NOEC chronique crustacé	8590 mg/l (Ceriodaphnia sp., 7d)
-------------------------	----------------------------------

12.2. Persistance et dégradabilité

Ethylène glycol (107-21-1)

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
------------------------------	---------------------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ethylène glycol (107-21-1)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-1,93
--	-------

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant

Benzoate de sodium (532-32-1)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
-------------------------------	---

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Liquide de refroidissement -35°C

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Ne pas jeter avec les ordures ménagères. un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux. Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non Polluant marin: Non	Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

Transport maritime

Aucune donnée disponible

Transport aérien

Aucune donnée disponible

Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

Transport ferroviaire

Liquide de refroidissement -35°C

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Aucune donnée disponible

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

Directive COV (2004/42/CE, composés organiques volatils)

Teneur en COV : 0 %

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes) **15.1.2. Directives nationales**

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées **France**

Maladies professionnelles

Code	Description
RG 84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers de glycol ; cétones ; aldéhydes ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane ; esters ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

Liquide de refroidissement -35°C

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Date de révision	Modifié	
	Remplace la fiche	Modifié	
1.2	Utilisation de la substance/mélange	Ajouté	
3	Composition/informations sur les composants	Modifié	
4.1	Premiers soins après contact avec la peau	Modifié	
4.1	Premiers soins après inhalation	Modifié	
4.1	Premiers soins après contact oculaire	Modifié	
4.1	Premiers soins après ingestion	Modifié	
4.1	Premiers soins général	Modifié	
4.2	Symptômes/effets après ingestion	Ajouté	
4.2	Symptômes/effets après contact oculaire	Ajouté	
4.3	Autre avis médical ou traitement	Ajouté	
5.1	Moyens d'extinction appropriés	Modifié	
5.2	Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	Ajouté	
5.2	Danger d'explosion	Ajouté	
5.3	Instructions de lutte contre l'incendie	Modifié	
5.3	Protection en cas d'incendie	Modifié	
6.1	Équipement de protection	Ajouté	
6.1	Mesures générales	Ajouté	
6.1	Équipement de protection	Modifié	
6.2	Précautions pour la protection de l'environnement	Modifié	

Indications de changement

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
6.3	Procédés de nettoyage	Modifié	
6.4	Référence à d'autres rubriques (8, 13)	Modifié	
7.1	Mesures d'hygiène	Ajouté	
7.1	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Modifié	

Liquide de refroidissement -35°C

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

7.2	Mesures techniques	Ajouté	
7.2	Interdictions de stockage en commun	Ajouté	
7.2	Matériaux d'emballage	Ajouté	
7.2	Conditions de stockage	Modifié	
8.2	Autres informations	Modifié	
8.2	Protection des voies respiratoires	Modifié	
8.2	Protection des mains	Modifié	
8.2	Protection oculaire	Modifié	
9.1	Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Ajouté	
9.1	Limite supérieure d'explosivité (LSE)	Ajouté	
9.1	Point d'éclair	Ajouté	
10.1	Réactivité	Ajouté	
10.2	Stabilité chimique	Modifié	
10.3	Possibilité de réactions dangereuses	Modifié	
10.4	Conditions à éviter	Modifié	
10.5	Matières incompatibles	Modifié	
10.6	Produits de décomposition dangereux	Modifié	
13.1	Recommandations pour l'élimination des déchets	Modifié	
15.1	Référence réglementaire	Ajouté	
16	Conseils de formation	Ajouté	

Conseils de formation : Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est prévu.

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, catégorie 2

Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:		
Acute Tox. 4 (par voie orale)	H302	Méthode de calcul

Liquide de refroidissement -35°C

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

STOT RE 2	H373	Méthode de calcul
-----------	------	-------------------

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

Liquide de refroidissement -35°C

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Annexe à la fiche de données de sécurité

Scénario(s) d'exposition du produit

Type de SE	Titre SE
Professionnel	Fluides fonctionnels
Consommateur	Fluides fonctionnels

Liquide de refroidissement -35°C

Annexe à la fiche de données de sécurité: Scénario d'exposition

Numéro de référence: MELDR410 Forme du produit: Mélange État physique: Liquide

1. Fluides fonctionnels

1.1. Rubrique des titres

Fluides fonctionnels

Type de SE: Professionnel

Environnement

Descripteurs d'utilisation

Sous-scénario contrôlant l'exposition de l'environnement

ERC9b

Travailleur

Descripteurs d'utilisation

Substance leader : MEG (Mono Ethylène Glycol)

PROC1

Substance Leader : MEG (Mono Ethylène Glycol)

PROC9

Substance Leader : MEG (Mono Ethylène Glycol)

PROC20

Processus, tâches, activités pris en compte

Formulation de la substance et de ses mélanges en opérations continues ou séquentielles en systèmes clos ou confinés, y compris les expositions fortuites en cours de stockage, transvasement, mélange, maintenance, échantillonnage et activités de laboratoire associées

1.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

1.2.1. Contrôle de l'exposition environnementale: Sous-scénario contrôlant l'exposition de l'environnement (ERC9b)

ERC9b

Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en extérieur)

Méthode d'évaluation

Aucun danger pour l'environnement n'ayant été identifié, l'évaluation de l'exposition et la caractérisation des risques pour l'environnement n'ont pas été réalisés

1.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Substance leader : MEG (Mono Ethylène Glycol) (PROC1)

PROC1

Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en œuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

Caractéristiques du produit

Forme physique du produit

Liquide

Concentration de la substance dans le produit

Couvre un pourcentage de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication différente)

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/exposition

Liquide de refroidissement -35°C

Annexe à la fiche de données de sécurité: Scénario d'exposition

Numéro de référence: MELDR410 Forme du produit: Mélange État physique: Liquide

Couvre une période d'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication différente)	
---	--

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Aucune mesure spécifique nécessaire	
Ventilation	Non

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Équipements de protection individuelle	Lunettes de protection contre les éclaboussures. Gants résistants aux produits chimiques (conformément à la norme européenne ISO 374-1 ou similaire)
--	--

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Suppose une utilisation à 20°C maximum au-dessus de la température ambiante, sauf indication différente.	
--	--

1.2.3. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Substance Leader : MEG (Mono Ethylène Glycol) (PROC9)

PROC9	Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
-------	---

Caractéristiques du produit

Forme physique du produit	Liquide
Concentration de la substance dans le produit	Couvre un pourcentage de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication différente)

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/exposition

Couvre une période d'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication différente)	
---	--

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Aucune mesure spécifique nécessaire	
-------------------------------------	--

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Suppose une utilisation à 20°C maximum au-dessus de la température ambiante, sauf indication différente.	
--	--

Liquide de refroidissement -35°C

Annexe à la fiche de données de sécurité: Scénario d'exposition

Numéro de référence: MELLD410 Forme du produit: Mélange État physique: Liquide

Ventilation	Non	
Équipements de protection individuelle	Lunettes de protection contre les éclaboussures. Gants résistants aux produits chimiques (conformément à la norme européenne ISO 374-1 ou similaire)	

1.2.4. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Substance Leader : MEG (Mono Ethylène Glycol) (PROC20)

PROC20	Utilisation de fluides fonctionnels dans les petits appareils
--------	---

Caractéristiques du produit

Forme physique du produit	Liquide
Concentration de la substance dans le produit	Couvre un pourcentage de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication différente)

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/exposition

Couvre une période d'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication différente)	
---	--

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Aucune mesure spécifique nécessaire		
Ventilation	Non	
Équipements de protection individuelle	Lunettes de protection contre les éclaboussures. Gants résistants aux produits chimiques (conformément à la norme européenne ISO 374-1 ou similaire)	

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Liquide de refroidissement -35°C

Annexe à la fiche de données de sécurité: Scénario d'exposition

Numéro de référence: MELDR410 Forme du produit: Mélange État physique: Liquide

Suppose une utilisation à 20°C maximum au-dessus de la température ambiante, sauf indication différente.

1.3. Informations concernant l'exposition et référence à sa source

1.3.1. Rejet et exposition environnementaux Sous-scénario contrôlant l'exposition de l'environnement (ERC9b) Pas

d'information disponible

1.3.2. Exposition du travailleur Substance leader : MEG (Mono Ethylène Glycol) (PROC1)

Information concernant le sous-scénario			
Substance leader : MEG (Mono Ethylène Glycol)			
Voie d'exposition et type d'effets	Estimation de l'exposition	RCR	Méthode
Cutané - Long terme - effets systémiques		0,003	ECETOC TRA v2.0 Travailleur
Inhalation - Long terme - effets systémiques		0,001	ECETOC TRA v2.0 Travailleur
Total RCR - Long terme - effets systémiques		0,004	
Long terme - Local - Inhalation		0,001	ECETOC TRA v2.0 Travailleur

1.3.3. Exposition du travailleur Substance Leader : MEG (Mono Ethylène Glycol) (PROC9)

Information concernant le sous-scénario			
Substance leader : MEG (Mono Ethylène Glycol)			
Voie d'exposition et type d'effets	Estimation de l'exposition	RCR	Méthode
Cutané - Long terme - effets systémiques		0,006	ECETOC TRA v2.0 Travailleur
Inhalation - Long terme - effets systémiques		0,74	ECETOC TRA v2.0 Travailleur
Total RCR - Long terme - effets systémiques		0,746	
Long terme - Local - Inhalation		0,74	ECETOC TRA v2.0 Travailleur

1.3.4. Exposition du travailleur Substance Leader : MEG (Mono Ethylène Glycol) (PROC20)

Information concernant le sous-scénario			
Substance leader : MEG (Mono Ethylène Glycol)			
Voie d'exposition et type d'effets	Estimation de l'exposition	RCR	Méthode
Cutané - Long terme - effets systémiques		0,03	ECETOC TRA v2.0 Travailleur
Inhalation - Long terme - effets systémiques		0,5	ECETOC TRA v2.0 Travailleur

Liquide de refroidissement -35°C

Annexe à la fiche de données de sécurité: Scénario d'exposition

Numéro de référence: MELLDR410 Forme du produit: Mélange État physique: Liquide

Total RCR - Long terme - effets systémiques		0,53	
Long terme - Local - Inhalation		0,5	ECETOC TRA v2.0 Travailleur

1.4. Guide pour l'utilisateur en aval pour vérifier s'il travaille dans les limites du SE

1.4.1. Environnement

Guide - Environnement	Aucun danger pour l'environnement n'ayant été identifié, l'évaluation de l'exposition et la caractérisation des risques pour l'environnement n'ont pas été réalisés
-----------------------	---

1.4.2. Santé

Guide - Santé	Si d'autres mesures de maîtrise du risque et d'autres conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés de manière au moins équivalente. Les instructions sont basées sur des conditions opératoires qui ne sont pas forcément applicables sur tous les sites; aussi un étalonnage peut-il être nécessaire pour définir des MMR appropriées spécifiques au site
Site internet	https://echa.europa.eu/documents/10162/23036412/du_fr.pdf/ad3d49a7-5964-4f22-ae9958316fd7054c

2. Fluides fonctionnels

2.1. Rubrique des titres

Fluides fonctionnels

Type de SE: Consommateur

Consommateur	Descripteurs d'utilisation
Substance Leader : MEG (Mono Ethylène Glycol)	PC17

Processus, tâches, activités pris en compte	Utilisés en tant que fluides fonctionnels, p. ex. huiles pour câbles, huiles de transfert, isolants, liquides de refroidissement, fluides frigorigènes, fluides hydrauliques au sein d'un matériel industriel fermé avec expositions fortuites pendant la maintenance et les transferts de matériels connexes
---	---

2.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

2.2.1. Contrôle de l'exposition des consommateurs: Substance Leader : MEG (Mono Ethylène Glycol) (PC17)

PC17	Fluides hydrauliques
------	----------------------

Caractéristiques du produit	
Forme physique du produit	Liquide
Concentration de la substance dans le produit	≤ 45 %

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/exposition

Chargement et déchargement	< 15 minutes 25°C
----------------------------	----------------------

Liquide de refroidissement -35°C

Annexe à la fiche de données de sécurité: Scénario d'exposition

Numéro de référence: MELLDR410 Forme du produit: Mélange État physique: Liquide

Autres conditions affectant l'exposition des consommateurs

Suppose une utilisation à 20°C maximum au-dessus de la température ambiante, sauf indication différente.	
Système clos	
Chargement et déchargement	

2.3. Informations concernant l'exposition et référence à sa source

2.3.1. Exposition du consommateur Substance Leader : MEG (Mono Ethylène Glycol) (PC17)

Information concernant le sous-scénario

ConsExpo v4.1

Voie d'exposition et type d'effets	Estimation de l'exposition	RCR	Méthode
Cutané - Long terme - effets systémiques		0,08	
Inhalation - Long terme - effets systémiques		0,28	
Total RCR - Long terme - effets systémiques		0,36	

2.4. Guide pour l'utilisateur en aval pour vérifier s'il travaille dans les limites du SE

2.4.1. Environnement

Guide - Environnement	Aucun danger pour l'environnement n'ayant été identifié, l'évaluation de l'exposition et la caractérisation des risques pour l'environnement n'ont pas été réalisés
-----------------------	---

2.4.2. Santé

Guide - Santé	Pour plus d'information sur l'utilisation de ce produit, se reporter à la notice technique ou contacter le service commercial de votre région
---------------	---